

Athénée Royal de Thuin

Drève des Alliés, 11

6530 Thuin

Tél. : 071/ 59 05 30 – Fax : 071/ 59 46 99

Sites : <http://www.arthuain.com>

<http://www.arthuain.be>

PROJET D'ETABLISSEMENT

2018-2021

En attente d'approbation par Mme la Ministre

Guide de lecture

I. Présentation de l'établissement	
→ Enseignement fondamental	p3
→ Enseignement secondaire	p4
II. L' A.R.Thuin est un établissement du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement	p5
III. Les outils pour atteindre les priorités du Projet d'établissement	
1. Assurer à chaque élève son épanouissement dans l'école	
a) Un accueil personnalisé de l'élève	p6
b) L'accueil et l'intégration des élèves à besoins spécifiques	p7
c) Un accueil efficace des nouveaux collègues	p7
d) Un accueil constructif des parents	p8
e) La qualité de l'apprentissage pour permettre à chaque élève le dépassement de soi	p9
f) L'encouragement de l'esprit d'initiative et la responsabilisation	p12
g) La construction d'une image positive	p12
h) L'épanouissement de chacun passe par le respect de tous et de la discipline	p13
i) La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire	p14
2. Assurer à chaque élève son épanouissement dans la société	
a) Une ouverture constante vers les acteurs extérieurs de la société	p15
b) L'éducation à une citoyenneté responsable	p15
c) Favoriser l'adoption de comportements sains dans la vie quotidienne	p16
d) La promotion des activités sportives	p17
e) L'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS)	p17
f) L'accompagnement des élèves dans le choix de l'orientation scolaire	p17
g) La préparation des élèves à l'enseignement supérieur	p18
3. Ouvrir chaque élève sur le monde	
a) Initiatives prises en matière d'animation culturelle, d'éducation aux médias	p19
b) Sorties pédagogiques et voyages scolaires	p19
c) Participation à des concours, aux appels à projets	p19

I. Présentation de l'établissement

Situé en zone semi-rurale, l'Athénée Royal de Thuin se trouve non loin du centre de la partie haute de la ville.

Il est accessible en train (ligne Charleroi-Erquelines), en bus (lignes TEC 72, 91, 109A, 192, 194 avec arrêt devant l'école ou à proximité), en voiture (parking aisé), à vélo ou à pied.

Il comprend 2 sites, distants de 600 mètres, accueillant des élèves de l'enseignement maternel à la fin de l'enseignement secondaire.

Enseignement fondamental

Enseignements maternel et primaire : Grand'Rue, 52 à 6530 Thuin

Tél. : 071/ 59 04 20

site internet : www.arthuain.be

L'implantation située au cœur de la ville haute, dans un bâtiment historique vieux de plus de deux cents ans, accueille des enfants dès l'âge de deux ans et demi jusqu'à la 6^{ème} primaire. Les classes maternelles et primaires occupent une aile tandis qu'une autre partie des bâtiments est utilisée par l'Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles Enseignement.

Le site offre deux cours de récréation dont une classée. Un vaste parking communal situé à côté permet aux parents de se garer facilement pour conduire et reprendre leurs enfants.

L'école dispose d'une salle d'éducation physique et d'une petite salle de psychomotricité ainsi que d'un restaurant scolaire où sont servis les repas préparés par la cuisine du site secondaire.

Les activités commencent à 8H15 et se terminent à 15H20 (11H50 le mercredi). Une garderie ouvre ses portes dès 7H15 le matin et les ferme à 17H30 le soir.

Enseignement secondaire

Drève des Alliés, 11 à 6530 Thuin Tél. : 071/59 05 30
site : www.arthuain.com

Offre d'enseignement : (grilles sur le site)

- **1^{er} degré commun**
- **Enseignement général de transition (2^{ème} et 3^{ème} degrés)**
Options : latin, grec, sciences économiques, sciences de base (3H) et sciences générales (5H/7H), mathématiques (2H-4H-6H), langues modernes (néerlandais/anglais/allemand/espagnol)
Une période d'activité complémentaire de physique est obligatoire pour les élèves qui choisissent les sciences générales au 3^{ème} degré.
- **Enseignement technique de qualification (2^{ème} et 3^{ème} degrés)**
Options : gestion – technicien(ne) en comptabilité
artistique – arts plastiques

L'implantation secondaire est située le long d'une drève boisée à la sortie de la ville haute. Les bâtiments encadrent une vaste cour de récréation garnie de plantations. L'école dispose d'un grand restaurant entièrement rénové qui propose aux élèves potages, repas chauds et baguettes garnies, le tout préparé sur place.

Afin de pallier l'absence de salle d'éducation physique, une petite salle de fitness a été aménagée et les élèves occupent la salle du fondamental quand elle est libre. Des conventions ont été établies avec les Administrations communales d'Anderlues et de Thuin pour utiliser les Halls omnisports. Les étudiants s'y rendent avec le car de l'école. Les portes sont ouvertes à partir de 7H30. Les cours commencent à 8H15 et se terminent au plus tard à 16H55, et à 12H40 le mercredi. Une étude surveillée par un éducateur est organisée de 16H05 à 16H55.

L'A. R. Thuin accueille les élèves de l'entité et des communes environnantes mais aussi de communes plus éloignées comme Anderlues et Montigny-le-Tilleul par exemple.

II. L'Athénée Royal de Thuin est un établissement appartenant au réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement

Les priorités de l'établissement s'inscrivent dans les objectifs définis dans le Décret « Missions » et les Projets éducatif et pédagogique de Wallonie-Bruxelles Enseignement (lisibles sur le site de l'école).

Elles promeuvent les valeurs du réseau : démocratie, ouverture, démarche scientifique, respect, neutralité et émancipation sociale.

Le projet d'établissement de l'A. R. Thuin s'articule autour de 3 priorités :

- 1. Assurer à chaque élève son épanouissement dans l'école**
- 2. Assurer à chaque élève son épanouissement dans la société**
- 3. Ouvrir chaque élève sur le monde**

III. Les outils pour atteindre les priorités du projet d'établissement

1. Assurer à chaque élève son épanouissement dans l'école

a) Un accueil personnalisé de l'élève

Dans l'enseignement fondamental :

Un accueil de qualité, dès le matin, permet à l'enfant de se mettre dans de bonnes dispositions pour les apprentissages et les activités scolaires. Différentes dispositions sont prises en ce sens :

- Le matin à partir de 7 heures 15 et jusque 17 heures 30, nous accueillons les enfants dans un local convivial avec des jeux de société et des livres.
- Chaque matin, un petit-déjeuner est offert aux enfants.
- Une garderie active est assurée le mercredi jusque 15 heures avec au programme des jeux de société, bricolages et littérature.

Dans l'enseignement secondaire :

Les élèves de 1^{ère} année bénéficient d'un accueil spécifique les trois premiers jours de septembre pour découvrir l'école et son fonctionnement avant la rentrée effective des autres classes. Une promenade dans Thuin leur permet de situer l'école dans son environnement et d'y repérer des traces du passé. Des activités de socialisation sont menées par les enseignants. Un repas est offert. Ils découvrent ainsi le restaurant scolaire. Le CPMS vient également se présenter dans chaque classe.

Pour les élèves s'inscrivant à un autre moment de l'année, les éducateurs chargés de l'encadrement d'un cycle d'études, le Proviseur et les professeurs concernés veillent à ce que l'intégration soit harmonieuse.

b) L'accueil et l'intégration des élèves à besoins spécifiques

En application du Décret relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques, les parents sont invités à fournir un protocole médical récent de manière à pouvoir mettre en place des aménagements raisonnables.

Dans l'enseignement fondamental, chaque enseignant gère les dossiers de ses élèves à besoins spécifiques. Il fait le lien entre les parents, l'élève, les spécialistes et le CPMS. Les cours sont adaptés au niveau des polices, illustrations, couleurs. En cas de nécessité, des tablettes sont mises à disposition des élèves afin de faciliter certains apprentissages.

Dans l'enseignement secondaire, un enseignant référent gère les dossiers des élèves à besoins spécifiques. Il est le relais entre tous les intervenants.

En cas d'ennui de santé évoqué par les parents (et avec leur autorisation), les enseignants sont avertis immédiatement par note de service afin d'en tenir compte.

En cas de problème entraînant des difficultés de déplacement (élève avec des béquilles par exemple) des aménagements d'horaires sont réalisés pour qu'un maximum de cours se donnent au rez-de-chaussée. Malheureusement, nos deux implantations comptent plusieurs niveaux et ne sont pas équipées d'un ascenseur.

Tant dans le fondamental que dans le secondaire, l'intégration d'un élève issu de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement ordinaire sera suivie individuellement par le titulaire de classe et les personnes chargées d'une collaboration étroite avec le C.P.M.S.

c) Un accueil efficace des nouveaux collègues

Dans l'enseignement fondamental :

Tout au long de l'année, les nouveaux collègues sont accueillis par les enseignants du maternel ou du primaire (selon le niveau dans lequel travaille l'enseignant) qui forment une petite équipe. Ils participent aux pratiques collaboratives (Praticole) et intègrent donc les nouveaux dans les échanges pédagogiques. Ceux-ci sont mis en relation avec la secrétaire de direction du secondaire pour régler les démarches administratives.

Les différentes notes de service émanant de la Direction sont affichées aux valves de la salle des professeurs et sont disponibles dans un classeur.

Dans l'enseignement secondaire :

En début d'année scolaire, les nouveaux collègues sont accueillis par une équipe de professeurs qui font visiter l'école et donnent toutes les informations utiles. La secrétaire de Direction et le Proviseur prennent la relève en cours d'année. Les nouveaux venus sont mis en relation avec les enseignants de même discipline qui apporteront leur aide pour optimiser l'intégration dans l'école.

Les différentes notes de service émanant de la Direction sont envoyées par mail à l'équipe éducative et sont disponibles dans un classeur figurant à la salle des professeurs.

d) Un accueil constructif des parents

Dans l'enseignement fondamental :

Par le biais du journal de classe de son enfant, chaque parent peut prendre contact avec une institutrice, entre 8h et 8h15 et entre 15h20 et 15h30.

Quatre réunions de parents sont organisées. Lors de celles-ci, les enseignants et les enfants organisent un marché de compétences où chaque élève présente à ses parents ce qu'il est fier d'avoir appris durant la période.

La directrice reçoit également les parents sur rendez-vous.

Dans l'enseignement secondaire :

Chaque parent peut prendre contact avec un membre du personnel par le biais du journal de classe de son enfant. Les réunions de parents, au nombre de quatre et annoncées dans un calendrier en début d'année scolaire, sont des moments privilégiés pour communiquer.

A tout moment de l'année, chaque responsable peut obtenir un rendez-vous avec un membre de l'équipe de Direction qui sera particulièrement à son écoute.

e) La qualité de l'apprentissage pour permettre à chaque élève le dépassement de soi

Dans l'enseignement fondamental :

Les activités quotidiennes reposent sur des objectifs opérationnels concrets et précis donnant du sens aux apprentissages :

- Dans les classes :
 - en créant un climat favorable à la motivation et à l'encouragement,
 - en mettant en place des classes flexibles,
 - en donnant le droit à l'erreur avec des règles élaborées en commun,
 - en favorisant la pédagogie du projet
 - en assurant, par la concertation, une cohérence dans les apprentissages,
 - en pratiquant le travail par ateliers ou par groupes (langue française, mathématiques, éveil),
 - en rendant l'enfant autonome et responsable par son implication dans son travail (en communiquant les objectifs à atteindre, en lui proposant de « véritables défis »),
 - en pratiquant la pédagogie différenciée et l'évaluation formative.
- L'informatique à l'école :

Dès la maternelle, les enfants sont confrontés au monde de l'informatique. Ils ont la possibilité d'utiliser l'ordinateur pour réaliser, améliorer des travaux (synthèses de leçons, affiches, panneaux, cartons d'invitation, exposés.....) grâce au matériel à disposition dans l'école. Ils peuvent, lors de mise en place d'ateliers, utiliser des logiciels afin d'améliorer leurs savoirs et leurs savoir-faire. Les classes sont progressivement équipées de tableaux interactifs et de tablettes.
- **Les mesures prises pour assurer la *continuité pédagogique* :**
 - L'organisation périodique de conseils de classe en collaboration avec le CPMS (un par bulletin)
 - la mise en place de réunions de pratiques collaboratives (Praticole) pour préparer les cours
 - la construction de référentiels pédagogiques transmis dans la classe supérieure qui s'étoffent d'année en année (répertoire alphabétique, fardes de synthèses et cartes mentales)
 - une coordination du travail d'équipe entre les institutrices pour la continuité des apprentissages avec une répartition cohérente des matières et un état des lieux de la classe et des élèves proposé à la collègue suivante en septembre.

-
- **Les démarches entreprises pour faciliter le soutien et la réussite des élèves en difficulté d'apprentissage :**
 - communication par la voie du journal de classe de l'élève dès qu'un problème surgit
 - rencontre programmée entre le titulaire, les parents et la direction pour présenter le problème, rechercher des causes et des pistes de solutions et proposer des stratégies ou un accompagnement médicalisé
 - appel rapide au CPMS pour des tests de dépistage vue/ouïe, Q.I.
 - organisation de réunions de parents libres ou sur convocation après chaque bulletin
 - mise en place d'un accompagnement spécifique en classe, d'une adaptation des feuilles de cours, d'un apport supplémentaire de manipulations et matériel

 - **Les modalités d'organisation de l'année complémentaire :**
 - L'enfant qui effectue une année complémentaire est intégré dans une classe degré.
 - Quand les horaires le permettent, l'élève participe aux activités qui visent des compétences qu'il maîtrise avec les élèves de la classe supérieure ou celles qu'il ne maîtrise pas avec une classe inférieure.
 - Plusieurs fois par semaine, les classes sont décloisonnées pour mettre en place la remédiation, la consolidation et le dépassement.

Dans l'enseignement secondaire :

- **Modalités d'organisation du premier degré en trois ans**

Des grilles-horaires proposant 28 H de formation commune et 4 H d'activités complémentaires sont organisées. La combinaison de ces dernières est évaluée chaque année par l'équipe pédagogique qui peut y apporter certaines modifications.

Depuis la réforme du 1^{er} degré, les apprentissages et leur évaluation s'inscrivent dans une logique de degré. La certification n'intervient qu'au terme de deux ou trois années d'apprentissage avec l'octroi du CE1D. L'évaluation formative est donc privilégiée et des activités de RCD (Remédiation/Consolidation/dépassement) sont mises en place. L' A.R.Thuin va accentuer la pédagogie spécifique pour les élèves en difficulté.

Au terme de la première année, les élèves passent en juin des bilans diagnostiques qui servent d'indicateurs sur leur progression dans l'acquisition des savoirs, savoir-faire et compétences.

En cas de lacunes, un P.I.A. (Plan Individuel d'Apprentissage) est rédigé à l'entame de la 2^{ème} année du degré. En juin de la deuxième année, les élèves sont soumis aux évaluations externes certificatives CE1D qui déterminent la réussite du 1^{er} degré.

L'élève disposant de trois ans pour atteindre les socles de compétences de fin de 1^{er} degré, une année supplémentaire est organisée au terme du degré. Nous proposons à ces élèves de 2S une grille de cours spécifique avec des activités de soutien et de méthodes de travail en remplacement des activités complémentaires.

➤ Evaluations certificatives aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés

Des examens oraux et écrits sont organisés en décembre et en juin selon une planification remise aux élèves en début d'année scolaire. Les élèves de 6^{ème} sont soumis aux évaluations externes certificatives (CESS) dans certains cours.

La réussite du 2^{ème} degré octroie aux élèves un CE2D, celle du 3^{ème} degré un CESS. Le certificat relatif aux connaissances de gestion de base est délivré aux élèves de 6^{ème} année qui ont satisfait aux exigences du programme de « connaissances de gestion » au travers de l'ensemble des cours de l'option de base simple « Sciences économiques » complétée par l'activité au choix « Informatique de gestion » des 5^{ème} et 6^{ème} années de l'enseignement secondaire général et l'ensemble des cours à « caractère économique » de l'option de base groupée « Technicien/ne en comptabilité ».

➤ Modalités d'évaluation des épreuves liées à l'obtention du certificat de qualification au 3^{ème} degré

La section « Technicien/ne en comptabilité » est sanctionnée par un CESS et un certificat de qualification. Cette option n'étant pas en CPU, c'est le schéma de passation réglementairement prévu qui est appliqué. Trois épreuves intégrées intermédiaires (à caractère formatif en décembre en 5^{ème} année puis à caractère certificatif en juin en 5^{ème} et décembre en 6^{ème}) précèdent l'épreuve finale de qualification organisée en juin en 6^{ème}.

Les élèves vont en stages en entreprises (stages de type 3) deux semaines par an. L'évaluation de ces stages est prise en compte pour certaines compétences pour l'obtention du certificat de qualification.

La section « Arts plastiques » n'est pas soumise à la qualification.

➤ Démarches entreprises pour faciliter le soutien et la réussite des élèves en difficulté d'apprentissage

Indépendamment des dispositifs cités au 1^{er} degré, l'équipe enseignante est soucieuse de venir en aide aux élèves qui éprouvent des difficultés dans une ou plusieurs disciplines. Plusieurs pistes sont proposées : explications supplémentaires du professeur ou exercices de renforcement à faire à domicile, remédiations spécifiques organisées sur base volontaire par les enseignants sur les temps de midi, pédagogie différenciée... Cette problématique sera exploitée dans le plan de pilotage qui entrera en application en septembre 2019. La maîtrise de la langue française est un objectif essentiel et transdisciplinaire que l'ensemble de l'équipe pédagogique va également développer dans son plan de pilotage.

f) L'encouragement de l'esprit d'initiative et la responsabilisation

Dans l'enseignement fondamental :

Dans toutes les classes, nous organisons un conseil de coopération au cours duquel chaque élève peut s'exprimer sur ce qu'il souhaiterait pour l'école. Le conseil discute de l'intérêt du projet ou de la proposition et le propose aux enseignants pour sa mise en place.

Dans l'enseignement secondaire :

Des élections de délégués d'élèves sont organisées. Chaque élève peut se présenter. Une charte des délégués a été élaborée. Les délégués du 3^{ème} degré élisent leurs représentants au Conseil de participation.

Les élèves sont invités à soumettre des suggestions ou idées de projets à l'interlocuteur le plus approprié afin de les relayer à la Direction qui estime le bien-fondé et la réalisation de celles-ci.

g) La construction d'une image positive

Pour l'épanouissement et la valorisation de tous, chacun doit avoir et donner une image positive de son école et du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement.

L'établissement, outre les moyens matériels qu'il y consacre, organise une série de projets qui concourent à renforcer cette image positive : nombreuses activités pédagogiques, culturelles et sportives, participation à des concours, fancy-fair, portes ouvertes, classes de dépaysement, voyages ...

Un site internet (www.arthuain.be pour le fondamental et www.arthuain.com pour le secondaire) permet de découvrir l'établissement et son réseau notamment au travers des projets qui y sont menés.

h) L'épanouissement de chacun passe par le respect de tous et de la discipline

L'ensemble des membres des personnels applique les mesures utiles pour amener chaque élève au respect de tous les condisciples et membres de l'établissement ainsi qu'à se conformer aux règles et à la discipline qui sont d'application dans l'école.

Ces règles énoncées dans les ROI, les règlements de l'atelier artistique, des cours d'éducation physique, des laboratoires sont communiquées aux élèves et à leurs parents par les membres de l'équipe éducative via le journal de classe et/ou la farde d'avis.

L'A. R. Thuin veut mettre en place des projets pour améliorer le bien-être des élèves et gérer les conflits notamment par rapport à la **problématique du harcèlement**. L'école a participé à une sensibilisation à ces phénomènes en répondant au projet initié par Bruno Humbeek, psychopédagogue à l'UMons.

Dans l'enseignement primaire, des aménagements spécifiques au niveau de la cour de récréation ont été réalisés. Les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} participent à des réalisations de capsules vidéos contre le harcèlement et la violence. Des espaces de paroles sont proposés une fois par semaine dans chaque classe (conseils de coopération) et chaque matin, les enfants peuvent exprimer leurs ressentis et émotions du jour.

Dans l'enseignement secondaire, des espaces de paroles régulés sont mis en place dans toutes les classes de 1^{ère} depuis la rentrée 2018 avec l'objectif de couvrir toutes les classes d'ici cinq ans.

Par ailleurs, nous avons fait appel à des partenaires externes : spectacles théâtraux sur le harcèlement, le cyber-harcèlement... Le CPMS et une AMO locale nous épaulent dans la réalisation de cet objectif.

i) La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

Dans l'enseignement fondamental :

- information à tous les parents en début d'année
- contact rapide avec le CPMS
- convocation des parents dès le constat par l'enseignant de 9 demi-jours d' absences injustifiées
- transmission des devoirs et autres tâches à l'élève absent et remise en ordre des élèves dès le retour en classe sur le principe de l'entraide
- rappel écrit de la législation en vigueur, une première fois en début d'année et une seconde fois au deuxième trimestre, par le biais de la farde de communication

Dans l'enseignement secondaire :

Un document reprenant les consignes à respecter en cas d'absence est distribué à tous les élèves en début d'année via la farde d'avis. Il est expliqué/rappelé aux élèves par les professeurs en début d'année.

Un contrôle journalier de la fréquentation scolaire est effectué à la fois par les enseignants et les éducateurs. En cas d'absence d'un élève, un SMS est envoyé aux parents et ceux-ci sont invités à produire un justificatif.

En cas d'absence suspecte, l'éducateur ou le Proviseur prendra contact par téléphone avec les parents.

Dès dix demi-jours d'absences injustifiées, le CPMS est averti et les parents sont convoqués. L'école privilégie la discussion avec l'élève et ses parents afin de responsabiliser ceux-ci. En cas de décrochage plus important, la direction, épaulée par le CPMS, pourrait faire appel à un service de médiation scolaire ou d'accrochage scolaire.

2. Assurer à chaque élève son épanouissement dans la société

a) Une ouverture constante vers les acteurs extérieurs de la société

Dans le troisième degré de l'enseignement qualifiant, les élèves de l'option « Technicien/ne en comptabilité » sont amenés à s'ouvrir au monde professionnel au travers des stages en entreprises (type 3). Ceux-ci leur permettent de découvrir diverses facettes de l'orientation choisie et contribuent à valider la formation. Les membres extérieurs des jurys de qualification leur dispensent également de précieux conseils.

Les élèves de 6^{ème} année de l'enseignement général de transition et technique de qualification de l'option « Arts plastiques » peuvent suivre un professionnel librement choisi durant une semaine dans le cadre d'un stage d'observation et d'orientation (type 1).

b) Education à la citoyenneté responsable

Dans l'enseignement fondamental :

- Participation à des actions et projets autour du respect de l'environnement
- Projet de recherche « Savanturiers » autour du vivant et de l'écologie
- Visite du Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles et création d'un décret autour des aménagements raisonnables
- Visite du fort de Breendonk et travail autour du racisme, de la tolérance

Dans l'enseignement secondaire :

Différentes initiatives relevant du **devoir de mémoire** sont mises sur pied : visite du Fort de Breendonk et de la Caserne Dossin à Malines, visite d'expositions, témoignages de rescapés, participation active aux cérémonies de commémoration (Les 60 ans de la catastrophe du Bois du Cazier, célébration des 100 ans de l'Armistice...), voyage à Auschwitz (projet retenu par la cellule Démocratie ou barbarie)...

L' A.R.Thuin a été porteur d'un projet **Erasmus+** sur la démocratie avec des partenaires italiens et grecs. Les enseignants sont encouragés à renouveler ce type de projet.

Pour faire de ses élèves des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires sur les sujets du **respect de l'environnement** et du changement climatique, l'école propose la création d'un groupe de réflexion mené par des élèves et des membres des personnels intéressés. Ce collectif se penchera notamment sur la faisabilité d'actions visant la diminution de l'empreinte écologique de l'école (tri des déchets, économie d'énergie, circuits courts pour certains achats...) et la préservation de la biodiversité autour de l'école. L'établissement fera appel aux compétences des professeurs mais aussi d'acteurs externes.

c) Favoriser l'adoption de comportements sains dans la vie quotidienne

En collaboration avec le cuisinier du secondaire, l'établissement veut inciter les élèves à avoir une **alimentation saine**. Plusieurs pistes ont été explorées :

Au fondamental :

- Instauration de collations saines (fruits, produits lactés) depuis la 1^{ère} maternelle jusqu'en 6^{ème} primaire ;
- Animations sur les aliments en général et affichage chaque jour dans le restaurant scolaire de photos des légumes préparés par exemple.
- Projet de recherche « Savanturiers » autour de l'alimentation saine et le diabète

Au secondaire :

- Confection de menus essayant de concilier les goûts des adolescents avec un équilibre alimentaire ;
- Achats chez des producteurs locaux dans la mesure du possible ;
- Organisation d'un petit-déjeuner sain et wallon (en collaboration avec l'APAQ-W) offert aux élèves de 1^{ère} à la Saint-Nicolas ;
- Sensibilisation à une alimentation équilibrée par le biais d'animations du CPMS et/ou au travers des cours de sciences ;
- Projet de distribution d'un questionnaire à tous les élèves pour apporter des modifications éventuelles au fonctionnement du restaurant.

L'école veut aussi organiser, en collaboration avec des intervenants extérieurs, des actions de **prévention des assuétudes** notamment par rapport au tabagisme et à la consommation de substances illicites : spectacle théâtral sur la consommation d'alcool ou de drogue, conférence d'un alcoologue...

d) Promotion des activités sportives

- Organisation d'activités sportives à l'extérieur de l'école ;
- Participation à des concours interscolaires ;
- Marche parrainée pour les élèves de 6^{ème} primaire et 1^{ère} secondaire ;

e) Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS)

La vie relationnelle, affective et sexuelle est au cœur de l'existence tant individuelle que collective. Elle s'inscrit à la fois dans la sphère privée et dans la sphère sociale. L'EVRAS vise à éduquer l'enfant ou le jeune, tant sur le plan de son développement relationnel que de son épanouissement personnel ainsi que sur tout ce qui favorise le vivre-ensemble et un climat scolaire serein. Pour assurer ces missions, une collaboration avec le CPMS est mise en place. Il organise :

- les visites médicales,
- une vaccination gratuite avec autorisation parentale suivant les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (en 2^{ème} secondaire : HPV, rattrapage Hépatite B, Rougeole/Rubéole/Oreillons, en 4^{ème} secondaire : Diphtérie-Tétanos-Coqueluche et rattrapage R-R-O)
- des animations dans les classes :
 - en 2^{ème} secondaire, elles portent sur la connaissance de son corps, les moyens contraceptifs, une introduction aux infections sexuellement transmissibles (IST), le harcèlement, les premières expériences (cigarette, alcool, drogues)
 - en 4^{ème} secondaire, elles envisagent la vie relationnelle au niveau du couple (violence psychologique et physique, IST, grossesses/moyens de contraception, sexualité).

f) Accompagnement des élèves dans le choix de l'orientation scolaire

Dès l'inscription, les élèves et leurs parents sont informés des activités et missions des membres du CPMS, de la possibilité de les consulter pour des entretiens et analyse personnalisés (aspects affectifs ou scolaires), des tests et conseils d'orientation...

Les membres du CPMS assistent aux conseils de classes et délibérations, entrent en contact avec les parents sur demande de l'équipe pédagogique ou sur consultation des élèves, et se tiennent à la disposition des élèves et des parents pour toute aide et conseil.

Dans le secondaire :

A la fin de chaque degré, des membres du CPMS dispensent des séances d'informations au sujet des filières de formation et des orientations possibles.

Des animations gérées par des partenaires externes (la Cité des Métiers par exemple) sont proposées.

Une présentation des options organisées dans l'école a également lieu au mois de mai pour tous les élèves en vue de l'orientation pour l'année suivante.

Lors des réunions des parents, les titulaires de classe relaient les remarques et conseils des enseignants auprès des élèves et de leurs responsables.

g) Préparation des élèves à l'enseignement supérieur

En novembre une « Opération Carrières » est mise sur pied par l'Amicale pour les élèves de 6^{ème} année. Une séance d'information sur l'enseignement supérieur - où sont abordées son organisation et les différentes filières - précède des contacts entre les élèves et des représentants d'un maximum de catégories professionnelles. C'est l'occasion pour nos étudiants de leur poser des questions sur l'orientation qu'ils imaginent pour leur futur.

Les élèves de 6^{ème} générale de transition et ceux de l'option « arts plastiques » effectuent un stage d'orientation professionnelle (type 1) d'une semaine maximum en mars. Ils ont ainsi l'opportunité de découvrir les réalités du métier qu'ils envisagent et de confirmer (ou infirmer) leur choix d'études dans l'enseignement supérieur.

Des activités complémentaires de préparation aux études supérieures basées sur les mathématiques sont organisées dans certaines options du 3^{ème} degré.

3. Ouvrir chaque élève sur le monde

a) Initiatives prises en matière d'animation culturelle, d'éducation aux médias

- Création d'un musée de l'Histoire et l'archéologie de Thuin par les élèves du fondamental au cours d'un travail de recherche des « Savanturiers »
- Sorties régulières au cinéma ou au théâtre
- Représentations théâtrales montées avec les élèves qui font partie du « groupe théâtre de l'Athénée », encadrées par un metteur en scène
- Participation aux projets « La Presse à l'école » et « Journalistes en classe »
- Consultation de la presse quotidienne à la salle d'étude
- Visites de musées, d'expositions temporaires
- Conférences données dans l'établissement
- Un centre cyber-media accessible aux élèves et aux enseignants

b) Sorties pédagogiques et voyages scolaires

Outre les activités déjà citées, l'équipe éducative organise des sorties pédagogiques qui peuvent élargir le champ de connaissances de l'élève telles que visites culturelles et linguistiques, expositions scientifiques ou technologiques, visite d'entreprises ou d'institutions publiques, animations proposées par des Hautes Ecoles ou des Universités... Des voyages culturels sont également proposés aux élèves du secondaire pendant les congés scolaires. En primaire, des classes de dépaysement sont organisées pour tous.

Deux Amicales interviennent afin de diminuer les coûts de ces activités.

c) Participation à des concours, aux appels à projets

De la 3^{ème} maternelle à la 6^{ème} primaire, les élèves participent à un travail de recherche avec les « Savanturiers » et présentent le projet lors d'un congrès à Paris.

Dans l'enseignement secondaire, l'école favorise la participation à différents concours. Citons par exemple les Olympiades de mathématiques ou de sciences, les Jeux mathématiques et logiques, le concours théâtral « Du Trac au tac », le Concours de plaidoirie organisé par la Ligue de l'Enseignement de Charleroi...